

## **Comptabilités spécifiques**

### **Prérequis**

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Comptabilité générale approfondie ».

### **Finalités du module :**

#### **Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### **Finalités particulières**

- d'appréhender la comptabilité applicable aux entités juridiques particulières.

### **Programme :**

L'étudiant sera capable :

- ✓ *face à des situations concrètes issues de la vie professionnelle relatives à des entités juridiques particulières,*
- ✓ *en disposant de la documentation usuelle,*
  - d'identifier les opérations spécifiques relatives à ces entités (asbl, communes...) et les dispositions légales les régissant;
  - d'effectuer une analyse critique de la situation comptable de ces entités.

### **Capacités terminales :**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,**

- ✓ *face à une situation concrète issue de la vie professionnelle relative à une entité juridique particulière, en disposant de la documentation usuelle,*
  - d'effectuer une analyse critique de la situation comptable de cette entité.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.